

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x																			
											✓								
		12x		16x		20x		24x		28x		32x							



A R R E S T
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qui fixe la Somme à laquelle ont monté les Dettes des départemens de la Guerre, de l'Artillerie, du Génie, de la Marine & des Colonies, liquidées en vertu des arrêts du Conseil des 25, 29 août, 1.^{er} septembre 1765, & 5 janvier 1766.

Du 13 Avril 1766.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI s'étant fait représenter les différens arrêts rendus en son Conseil, concernant la liquidation des Dettes des départemens de la Guerre, de l'Artillerie, du Génie, de la Marine & des Colonies; Sa Majesté a vu avec satisfaction que les délais accordés aux Créanciers de ces départemens, avoient été suffisans pour procurer la connoissance exacte de toutes les dettes dont Elle a ordonné le payement par ses arrêts des 25, 29 août, 1.^{er} septembre 1765, & 5 janvier dernier, en sorte qu'Elle est à portée aujourd'hui de conduire incessamment à sa perfection une opération

nécessaire & indispensable pour l'administration des fonds destinés à chacun desdits départemens, à compter du 1.^{er} janvier dernier: en même temps Sa Majesté a jugé à propos de faire connoître dès-à-présent la somme à laquelle a monté la totalité desdites dettes, & au moyen de laquelle celles desdits départemens se trouvent entièrement éteintes jusqu'audit jour 1.^{er} janvier dernier: A quoi voulant pourvoir: Oûi le rapport, LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, après avoir arrêté les rôles de toutes les parties des Dettes des départemens de la Guerre, de l'Artillerie, du Génie, de la Marine & des Colonies, qui ont été acquittées en conséquence des arrêts de son Conseil des 25, 29 août, 1.^{er} septembre 1765, & 5 janvier dernier, & les états visés par les Intendans & Ordonnateurs, de celles qui restent à acquitter, lesquelles dettes réunies forment ensemble la somme de soixante-dix millions huit cents soixante-quinze mille neuf cents cinquante livres; Sa Majesté a fixé à la susdite somme le montant total des reconnoissances du sieur Nouette, qui ont dû ou devront être échangées à la caisse du sieur Blondel de Gagny; sans que, sous aucun prétexte quelconque, il en puisse être expédié ni conséquemment échangé pour plus forte somme; à l'effet de quoi il sera formé un rôle général de toutes les parties comprises dans ceux précédemment arrêtés par Sa Majesté, ainsi que dans les états tenus pour le même objet, qui contiendra la totalité des Reconnoissances délivrées par ledit sieur Nouette, numéro par numéro; lequel rôle sera arrêté par Sa Majesté. FAIT au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant; tenu à Versailles le treize avril mil sept cent soixante-six. *Signé* LE DUC DE CHOISEUL.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1766.